



Heritage et succession de biens immobiliers

Par **mike**, le **07/05/2012** à **06:11**

Bonjour,
est ce que ma fille herite de notre maison (ma femme et moi si on decedent?
ma fille vit aux etats unis et est mariee sans enfant.
nous voulons nous assurer qu'elle recupere nos biens immobiliers.
devons nous consulter un notaire pour faire un testament ou autre papiers?
merci.

Par **toto**, le **09/05/2012** à **09:57**

oui , votre fille hérite ainsi que le conjoint survivant.

la seule chose à faire est d'informer votre fille sur votre patrimoine. Préparez un dossier à son intention dans votre bureau (ou dans un coffre à la banque)